

**Sujet :** Ferraton Olivier demande : opposition projet de concession de plage du Pradon

**Date :** Mon, 29 Jul 2019 13:40:30 +0200

**De :** Olivier Ferraton

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je viens par la présente vous exprimer mon opposition au projet de concession de plage du Pradon.

Dangerosité de la zone :

C'est une zone déjà saturée, à risque. En effet, l'accès, les possibilités de stationnement, la circulation présentent déjà à ce jour des manques importants.

Une seule route permet d'accéder à la plage mais également pour les nombreux résidents du quartier, de la rue Henri Coufourier, de la rue de la Mer, ainsi que de la rue Nepoty.

De plus, la mise en place de structures supplémentaires (étage supérieur) du restaurant "le Bambou" empêche toute visibilité montante et descendante. Le manque de place renforce la dangerosité du passage entre la rue de la mer et la rue Nepoty.

Doit-on attendre l'accident pour en prendre conscience ?

Les parkings sont limités (30 places) devant la plage ainsi que sur le parking aménagé rue de la Mer, sans zone de dégagement, 2 places pour handicapés, peu respectées.

Nuisances environnementales :

L'excès d'urbanisme, de développement sont sources de nuisances supplémentaires et potentiellement contraires aux enjeux environnementaux.

L'accroissement de consommateurs implique une augmentation des déchets et de leur gestion. De multiples lieux où les poubelles sont posées et multipliées, sans soucis d'hygiène, comme celles posées à l'entrée de la rampe d'accès de la plage.

Des nuisances visuelles, olfactives et hygiéniques.

À titre d'exemple supplémentaire, l'agrandissement du restaurant le Bambou n'a pas modifié les sorties de fumée d'un restaurant doublant sa capacité. Les nuisances sont liées aux odeurs, au bruit des voitures et des consommateurs additionnels.

Une augmentation ne peut se faire sans repenser la qualité de l'ensemble des infrastructures afin d'éviter les nuisances et la dégradation du site. Ce n'est pas le cas à date.

Économie du projet :

Un constat, une exploitation de plage du type de celle proposée n'est pas un modèle économique viable, rentable, sans la possibilité de commercialiser les services liés à la restauration et aux boissons.

Favoritisme :

En conséquence, il apparaît une situation de favoritisme quant à son exploitant possible. Cela est renforcé par la réalisation des

aménagements non déclarés et non démontables effectués par le restaurant le Bambou. En effet, par position dominante et de proximité tout semble favoriser un accord le privilégiant.

En conclusion, ce qui existe déjà doit être mieux pensé, mieux géré, à 100% dans les règles d'éthique et de conformité avec toutes les lois en vigueur.

Permettre le développement en vivant mieux ensemble, cela doit être la priorité avant d'envisager de nouveaux investissements publics et privés.

Investissements qui, pour les raisons évoquées, la dangerosité de la zone, les nuisances environnementales, l'économie du projet, un possible favoritisme, dégradent une zone que la majorité souhaite accessible, simple, respectueuse de son éco système et de son environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes sentiments distingués ainsi qu'au respect de nos institutions.

----

Profil : particulier

Nom : Ferraton

Prénom : Olivier